

Stabilisation des plaintes au Conseil de déontologie journalistique

Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a présenté son rapport annuel 2015. Le nombre de dossiers traités a légèrement baissé: 51 contre 53. Onze ont été jugés fondés, 8 non fondés, 6 étaient irrecevables sur le fond et 5 sur la forme; 5 ont donné lieu à une médiation et 3 sont demeurés sans suite. Treize dossiers étaient en cours de traitement fin 2015. Les principaux motifs de plaintes ont trait à la recherche et au respect de la vérité, au refus de droit de réplique à une personne et aux atteintes à la vie privée.

53% des dossiers concernent la presse quotidienne (voir graphique) dont 20 plaintes sur 51 pour le seul Sudpresse. Il précède la RTBF (7), RTL (6) et la DH (6). Le phénomène Sudpresse ayant tendance à se répéter (24 plaintes en 2014, 22 en 2013...), certains s'interrogent sur l'efficacité des sanctions. L'an dernier, les médias se sont engagés à faire connaître à leur public, via leur site web, les décisions prises à leur rencontre. Auparavant, ces décisions n'étaient publiées que sur le site du CDJ et dans le périodique de l'Association des journalistes professionnels.

Pourrait-on aller plus loin et infliger des sanctions financières? D'aucuns

jugent dangereuse cette idée car une pression économique serait une menace pour la liberté de la presse. *«Nous avons lancé une réflexion sur la question avec le secteur mais c'est un sujet délicat, estime Jean-Claude Marcourt, ministre des médias (PS) de la Fédération Wallonie-Bruxelles; le but n'est pas de faire rentrer de l'argent dans les caisses et cela ne passera pas forcément par une adaptation du décret».* Lors d'une récente réunion entre le secteur et le cabinet Marcourt, l'idée a été avancée de consacrer une partie des aides à la presse (7,6 millions d'euros en 2015) à la création d'un système de mutualisation de la modération des sites internet. Un autre scénario serait de développer un système de gradation dans les sanctions, basé notamment sur le nombre de plaintes.

Au CDJ, on se veut très prudent sur la question: *«Nous continuons à plaider pour l'autorégulation, insiste André Linard, secrétaire général du CDJ qui s'apprête à quitter l'institution pour partir à la retraite; au fil du temps, une relation de confiance s'est créée avec les médias qui de plus en plus nous consultent en amont. Il ne faudrait pas que de conseillers nous devenions des gendarmes.»* **J.-F. S.**

CIBLE DES PLAINTES ADRESSÉES AU CDJ

